

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Sophie Forster Carbonnier, Christian Frey, Marie-Thérèse Engelberts, Yves de Matteis, Emilie Flamand-Lew, Jean Sanchez, Henry Rappaz, Boris Calame, Frédérique Perler, Jean-Michel Bugnion, Roger Deneys, Anne Marie von Arx-Vernon, Lisa Mazzone, François Lefort, Jean-Charles Rielle, Christo Ivanov, Christina Meissner, Sarah Klopmann, Marc Falquet, Jocelyne Haller, Guy Mettan, Cyril Mizrahi*

*Date de dépôt : 29 avril 2014*

## **Proposition de résolution**

### **pour que Genève participe au Fonds national d'aide immédiate pour les enfants placés**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que jusqu'en 1981 des enfants ont été arrachés à leurs familles sous divers motifs dont la pauvreté et placés dans des institutions ou chez des particuliers où ils servaient de main-d'œuvre quasi gratuite ;
- le fait que Genève a placé bon nombre d'enfants dans le canton, mais aussi dans d'autres cantons ;
- l'absence de moyens de contrôle des conditions d'accueil de ces enfants dont les autorités cantonales avaient pourtant la responsabilité ;
- les maltraitances avérées qu'ont subies nombre de ces enfants ;
- les conditions de vie très difficiles que connaissent ces enfants devenus adultes de par les conséquences physiques et psychologiques de ces mauvais traitements et l'absence pour la plupart de possibilités de mener à bien une formation ;
- les excuses publiques formulées par le Conseil fédéral le 11 avril 2013 et par le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève le 6 mai 2013,

invite le Conseil d'Etat

à participer financièrement au Fonds national d'aide immédiate pour les enfants placés.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le 11 avril 2013, par la voix de Simonetta Sommaruga, le Conseil fédéral a demandé pardon aux victimes « des mesures de coercition à des fins d'assistance ». Par ces termes, il faut entendre notamment les enfants placés de force dans des exploitations familiales ou des foyers, obligés de grandir loin de leurs familles, parce qu'ils étaient orphelins, nés d'unions illégitimes, issus de milieux pauvres ou jugés dangereux. De plus, toujours sans procédure judiciaire, des milliers de personnes ont été placées dans divers établissements et institutions suisses pour des motifs tels que mauvaise conduite, fainéantise, paresse au travail ou ivrognerie. De nombreuses jeunes femmes ont également été internées pour « mauvaises mœurs », c'est-à-dire grossesse hors mariage, et certaines ont même été obligées de donner leur bébé à l'adoption.

Le 6 mai 2013, lors de l'inauguration de l'exposition itinérante « Enfances volées – regards et témoignages d'enfants placés », le conseiller d'Etat Charles Beer, au nom du Conseil d'Etat, a présenté des excuses aux anciens enfants placés et à leurs familles pour les souffrances infligées<sup>1</sup>. En effet, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Genève a aussi connu les placements forcés. Une politique résolument interventionniste était appliquée avec le soutien unanime de tous les partis. De nombreux enfants genevois ont ainsi été placés dans des institutions ou chez des particuliers à Genève ou dans d'autres cantons.

A Genève, si l'Etat s'était donné les moyens de retirer des enfants de leurs familles, il n'avait ni la volonté ni la capacité de gérer le placement de ses pupilles. « L'idée que le social, c'est avant tout l'affaire de quelques dames charitables a longtemps perduré dans la tête des réformistes sociaux, complète Joëlle Droux. Du coup, ce bricolage entre une force publique se limitant à délivrer des mandats et un secteur privé proliférant, mal contrôlé et souvent mal organisé s'est maintenu pendant des décennies. »<sup>2</sup>

Depuis ces excuses, une Table ronde a été mise en place par Simonetta Sommaruga. Cette Table ronde travaille à l'élaboration de propositions de

---

<sup>1</sup> Communiqué de presse du Conseil d'Etat, 6 mai 2013.

<sup>2</sup> Article paru dans Campus, <http://www.unige.ch/communication/Campus/campus109/recherche3.html>

mesures qu'elle présentera d'ici l'été, destinées à faire toute la lumière sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux. Y participent des victimes et des représentants d'organisations de victimes, des représentants des autorités (Confédération, cantons, villes et communes) et d'institutions ou d'organisations intéressées (églises, Union des paysans, institutions)<sup>3</sup>. Enfin, le Parlement fédéral a adopté le 21 mars 2014 un projet de loi pour réhabiliter les personnes placées par décision administrative.

### *Réparation financière*

« La question des prestations financières en faveur des victimes est importante. Les participants à la Table ronde sont convaincus que de telles prestations doivent s'inscrire dans une vaste démarche de reconnaissance et de réparation des torts subis. Il ne s'agit pas simplement d'indemniser les victimes d'un acte illicite, de réparer un tort moral, ou de désigner des responsables. Les questions de responsabilité se heurteraient dans bien des cas à des obstacles juridiques (prescription, par ex.). Il s'agit avant tout de faire en sorte que la société reconnaisse les injustices et les souffrances subies, de faire preuve de solidarité et de remédier à la situation précaire dans laquelle beaucoup de ces victimes se trouvent aujourd'hui. »<sup>4</sup>

Dans cet objectif, la Table ronde propose de créer un fonds public de solidarité, mais ce sera le Parlement fédéral qui décidera de la création de ce fonds et de son utilisation.

Chacun sait combien le processus législatif peut être long et, dans le cas présent l'entrée en vigueur, d'une loi instituant la création d'un fonds pourrait donc prendre environ 4 ans. Or, pour de nombreuses victimes, le temps presse. Beaucoup sont en effet relativement âgées et/ou vivent dans la précarité. Pour ces victimes, une solution transitoire est nécessaire. **La Table ronde a donc décidé qu'il convenait de créer un fonds d'aide immédiate provisoire, alimenté sur une base volontaire.** « Il devrait permettre, d'ici l'entrée en vigueur d'une réglementation définitive, de fournir des prestations de façon rapide et non bureaucratique aux victimes qui se trouvent aujourd'hui dans une situation financière particulièrement difficile. »<sup>5</sup>

---

<sup>3</sup> Voir le site internet du délégué aux mesures de coercition à des fins d'assistance ; <http://www.fuersorgerischezwangsmassnahmen.ch/fr/index.html>

<sup>4</sup> Ibid.

<sup>5</sup> Ibid.

Institué le 14 avril 2014 par la Chaîne du bonheur, ce fonds devrait être doté d'environ 7 ou 8 millions de francs. La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales a invité les cantons à contribuer à l'alimentation de ce fonds à hauteur de 5 millions de francs.

Plusieurs cantons ont déjà répondu favorablement à cette invitation et annoncé qu'ils participeraient à la création de ce fond.

### ***Genève veut faire cavalier seul***

Alors que le Conseil d'Etat avait reconnu les souffrances des victimes de placements et présenté ses excuses, le gouvernement genevois refuse de participer à financer ce fonds d'urgence destinés aux enfants placés ou internés. La presse se fait l'écho de ce refus motivé par la contestation du critère de répartition de l'effort financier.

A combien se monte donc cet effort financier jugé trop important pour notre canton ? A 288 032 F...

Certainement inquiet de la mauvaise publicité engendrée par cette décision, ainsi que de l'émoi créé auprès des victimes genevoises, le Conseil d'Etat annonce alors qu'il entend créer sa propre instance.

Cette décision est pour le moins surprenante et surtout peu lisible. En effet, quel est donc le véritable message qu'entend envoyer notre gouvernement aux victimes de placements abusifs ? Sous couvert de grande générosité – « le canton veut faire mieux que la Confédération » – la décision du Conseil d'Etat crée la confusion et risque de compliquer les démarches des victimes.

En effet, la création d'un fonds national permet aux victimes de s'adresser à une seule instance, clairement identifiée. Si Genève refuse de participer à la création de ce fonds, nombre de victimes genevoises vont voir leurs démarches se compliquer, surtout si elles ne vivent plus dans notre canton.

Et que penser de l'annonce de la création d'une instance indépendante chargée d'étudier le cas des enfants placés de force ? Cette nouvelle instance ne risque-t-elle pas d'être redondante par rapport à la Table ronde ?

Mesdames et Messieurs les députés, les signataires de cette résolution pensent qu'il vaudrait beaucoup mieux que Genève se rallie à la création du Fonds national d'aide immédiate et renonce à faire cavalier seul. Nous vous invitons donc à soutenir cette résolution.